

La santé publique en danger

un accord de libre-échange avec les Etats-Unis pourrait menacer l'accès aux médicaments en Thaïlande

De nouvelles réglementations restrictives sur le brevetage et la commercialisation des médicaments – actuellement en discussion dans le cadre de négociations pour la conclusion d'un accord de libre-échange entre les Etats-Unis et la Thaïlande – limiteraient la concurrence et réduiraient l'accès à des médicaments bon marché en Thaïlande. Cela menacerait la poursuite des programmes existants de lutte contre le VIH/ sida, qui ont fait la preuve de leur succès et reposent sur l'utilisation de médicaments à un prix abordable. Des milliers de personnes seraient alors privées de tout traitement efficace. Oxfam s'oppose à un accord de libre-échange dont les règles de propriété intellectuelle vont au-delà des normes adoptées à l'Organisation mondiale du commerce.

Résumé et recommandations

A l'heure où le monde est confronté à la menace de nouvelles épidémies comme la grippe aviaire, on s'intéresse encore trop peu à l'impact des règles commerciales sur la santé publique. Les gouvernements ont récemment réaffirmé leur promesse de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, parmi lesquels figure la lutte contre le VIH/ sida, la malaria et d'autres maladies majeures. Pourtant, bien peu d'attention est donnée aux implications des accords de libre-échange conclus par les Etats-Unis avec des pays en développement tels que la Thaïlande sur l'accès à des médicaments bon marché permettant de traiter ces maladies. Ces accords de libre-échange ne se contentent pas de régler les tarifs douaniers du commerce des biens et services: ils modifient les règles de la propriété intellectuelle selon des modalités qui limitent l'accès à des médicaments à un prix abordable et portent ainsi atteinte à la santé publique.

Ce rapport vise à attirer l'attention sur l'impact potentiel sur l'accès aux médicaments des nouvelles protections des droits de propriété intellectuelle mises en oeuvre dans les accords de libre-échange conclus par les Etats-Unis. Il s'inscrit dans la critique plus large formulée par Oxfam contre les dispositions des accords de libre-échange qui des conséquences négatives pour le développement et la réduction de la pauvreté.¹

La Thaïlande est l'exemple même d'un pays en développement qui a créé des programmes efficaces pour faire face à l'épidémie de VIH/ sida, en investissant de façon précoce dans la prévention et le traitement de l'épidémie. Plus d'un million de femmes, d'hommes et d'enfants ont contracté le VIH en Thaïlande et plus de 500 000 personnes y sont mortes du sida depuis l'apparition de l'épidémie. Les efforts de prévention de la Thaïlande, qui ont contribué à éviter plus de 5 millions de contaminations supplémentaires, sont un des exemples de réussite parmi les pays en développement. Malgré tout, il y a encore près de 20 000 nouvelles contaminations chaque année, dont la moitié de celles touchant les adultes qui affectent les femmes.

En évitant une propagation beaucoup plus large de l'épidémie, la Thaïlande a fait l'économie de coûts de traitement encore plus élevés. Pour chaque baht investi dans la prévention et le traitement du VIH/ sida dans les années 1990, la Thaïlande a économisé 43 baht de coûts de traitement supplémentaires. En 2000, le Ministère de la Santé publique a créé le Programme national d'accès aux anti-rétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH/sida (NAPHA), qui propose toute une gamme de trithérapies anti-rétrovirales (ARV). Deux ans plus tard, l'Organisation pharmaceutique gouvernementale (GPO) a commencé à produire son premier 'cocktail' de médicaments pour les trithérapies ARV, dénommé 'GPO-vir'. Ce traitement revient à seulement 1200 baht (soit 31 \$) par patient et par mois, contre 18620 baht (490 \$) pour des médicaments brevetés importés.

Grâce à ces efforts, le gouvernement thaïlandais est parvenu à fournir des anti-rétroviraux à un nombre croissant de personnes, principalement parce qu'il était à même de fournir des médicaments génériques à un prix abordable. Avec l'introduction du GPO-vir, le programme de traitement du VIH/sida a été multiplié par plus de huit entre 2001 et 2003, tandis que son

budget n'augmentait que de 40%. Grâce à la disponibilité des médicaments génériques, le gouvernement est en capacité d'offrir des traitements vitaux à environ 80 000 personnes, et souhaite encore étendre son programme dans les prochaines années.

Mais tandis que la Thaïlande développe son programme de traitement des personnes atteintes du VIH/ sida, des difficultés surgissent à l'horizon. Au fil du temps, une part croissante de la population thaï porteuse du VIH/sida va avoir besoin d'anti-rétroviraux de 'deuxième ligne' car après un certain temps les virus développent une résistance aux médicaments rendant inefficace les traitements de 'première ligne'. La production locale de GPO-vir est légalement autorisée car ces médicaments de 'première ligne' ont été inventés avant 1992, date à laquelle la Thaïlande a introduit une protection des brevets pour les médicaments; ils ne pouvaient donc faire l'objet de brevets en Thaïlande. Par contre, les médicaments de 'deuxième ligne' ont été développés plus récemment et sont brevetés en Thaïlande, où ils coûtent en moyenne 14 fois plus cher que les traitements de 'première ligne'.

L'avenir des programmes de traitement thaïlandais pourrait être menacé si les Etats-unis poussent le gouvernement thaï à accepter de nouvelles réglementations particulièrement restrictives sur le brevetage et la commercialisation des médicaments lors des négociations de l'accord de libre-échange. La pression américaine visant à renforcer la protection de la propriété intellectuelle n'est pas nouvelle en Thaïlande: elle s'exerce depuis 20 ans et a par exemple consisté à dénier toute préférence commerciale à la Thaïlande dans le cadre du Système Général de Préférences américain en 1989 et 1991. Confrontée à une pression considérable, la Thaïlande avait alors amendé sa loi sur les brevets en 1992 pour autoriser le brevetage des médicaments et étendre la durée des brevets de 15 à 20 ans. La loi thaï a été une nouvelle fois amendée en 1999 pour être mise en conformité avec l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) de l'OMC.

Comme le permet l'accord ADPIC, la loi thaïlandaise sur les brevets offre actuellement certaines flexibilités qui permettent de réduire le prix des médicaments. C'est par exemple le cas des licences obligatoires qui autorisent un gouvernement à passer outre le respect d'un brevet à des fins de santé publique. Selon un rapport récent de la Banque mondiale « ...en utilisant une licence obligatoire pour réduire le coût des thérapies de seconde ligne de 90%, le gouvernement royal de Thaïlande diminuerait ses charges budgétaires à venir de 3,2 milliards de dollars en valeur actualisée (soit 127 milliards de bahts) d'ici à 2025 ». ²

Mais il est probable que les dispositions de l'accord de libre-échange Etats-Unis – Thaïlande limitent la capacité du gouvernement thaï à émettre des licences obligatoires et créent une série d'autres obstacles à la production et à la commercialisation de médicaments génériques. Ces nouvelles règles de propriété intellectuelle vont au-delà des obligations contractées par la Thaïlande au terme de l'Accord ADPIC et pourraient porter atteinte à la capacité de ce pays de fournir à sa population des anti-rétroviraux et d'autres médicaments à des prix abordables.

Les dispositions sur les droits de propriété intellectuelle proposées par les Etats-Unis pour leur accord avec la Thaïlande incluent des réglementations similaires à celles figurant dans leurs autres accords de libre-échange. Sur certains points, ces dispositions sont plus contraignantes que dans la plupart des accords antérieurs et exigent, par exemple, l'extension de la durée des brevets, la protection des données expérimentales et le lien entre l'autorisation de commercialisation et le statut du brevet. Des dispositions supplémentaires ont été ajoutées dans certains des précédents accords de libre-échange américains, telles que des restrictions sur les licences obligatoires, l'extension du champ du brevetage, ou la restriction des possibilités d'attaquer des brevets qui seraient infondés. Ces réglementations vont encore réduire la possibilité d'utiliser les flexibilités existant en matière de brevetage et de commercialisation des médicaments. L'incorporation de telles dispositions – dites 'ADPIC-plus' – dans cet accord de libre-échange pourrait sérieusement porter atteinte aux programmes thaïlandais de lutte contre le VIH/sida, privant ainsi des milliers de personnes de tout traitement efficace.

Oxfam recommande qu'aucune réglementation sur la propriété intellectuelle allant au-delà des engagements établis par l'accord ADPIC ne soit incluse dans les accords commerciaux conclus par les Etats Unis avec des pays en développement, tels que la Thaïlande. Les négociations commerciales Etats-Unis-Thaïlande devraient être interrompues afin de réaliser des études indépendantes sur l'impact potentiel des dispositions proposées sur la santé publique. Toutes les négociations à venir devraient être menées dans une plus grande transparence, y compris via la mise à disposition publique du texte en négociation ; elles devraient aussi intégrer les préoccupations et les propositions des différentes parties-prenantes de la société civile. Dans ses négociations avec les Etats-Unis, la Thaïlande devrait s'assurer qu'elle peut maintenir et adopter des lois et des politiques publiques qui réalisent le droit à la santé et qui promeuvent un large accès à des médicaments sûrs, efficaces et à un prix abordable. Aucun accord commercial ne devrait être négocié au détriment de la santé publique.

Notes

¹ Voir les notes d'information d'Oxfam : 'The US-Thailand FTA: Threatening the Livelihoods of Small-scale farmers in Thailand' (« L'Accord de libre-échange Etats-Unis-Thaïlande : menace sur les conditions de vie des petits fermiers en Thaïlande ») ; 'Make Trade Fair for the Americas' (« Pour un commerce équitable dans les Amériques ») ; 'Make Trade Fair for Central America' (« Pour un commerce équitable en Amérique centrale ») ; 'A Raw Deal for Rice under DR-CAFTA' (« Un accord injuste sur le riz dans le cadre de l'accord de libre-échange avec l'Amérique centrale et la République dominicaine »). Tous ces documents sont disponibles à : www.oxfam.org/en/policy/.

² Source : Banque mondiale et Ministère thaïlandais de la Santé publique (2005) 'Expanding Access to Antiretroviral Treatment in Thailand' (« Etendre l'accès aux traitements anti-rétroviraux en Thaïlande »), p 21.

© Oxfam International – avril, 2006

Ce rapport a été rédigé par Gawain Kripke et Stephanie Weinberg, basé sur les recherches de Dr Jakkrit Kuanpoth. Oxfam remercie Mohga K. Smith, Ruth Mayne, Matthew Coghlan, Yowalak Thiarachow, Chalerm Sak Kittittrakul, Pariphan Uawithya, Katherine Daniels, Jennifer Brant, Dr Marc Lallemand (PHPT), Dr. Gonzague Jourdain (PHPT), Intira Collins (PHPT), Sanya Reid Smith (TWN) et 'AIDS Access Foundation' pour leur assistance dans sa réalisation. Il fait partie d'une série de documents visant à contribuer au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org ou visiter www.maketradefair.com.

La version complète de ce document est disponible en anglais à cette adresse: www.oxfam.org/en/policy/briefingpapers/bp86_thailand_publichealth

Oxfam International est une confédération de 12 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice: Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux agences listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur: www.oxfam.org/fr.

<p>Oxfam America 26 West St., Boston, MA 02111-1206, USA Tél. : +1.617.482.1211 E-mail : info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/fl., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél. : +852.2520.2525 E-mail : info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australia 156 George St., Fitzroy, Victoria 3065, Australia Tél. : +61.3.9289.9444 E-mail : enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermón Oxfam (Spain) Roger de Llúria 15, 08010, Barcelona, Spain Tél. : +34.902.330.331 E-mail : info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-en-Belgique Rue des Quatre Vents 60, 1080 Brussels, Belgium Tél. : +32.2.501.6700 E-mail : oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Ireland Dublin Office, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Ireland Tél. : +353.1.672.7662 Belfast Office, 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK Tél. : +44.28.9023.0220 E-mail : communications@oxfam.ie www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél. : +1.613.237.5236 E-mail : info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam New Zealand PO Box 68357, Auckland 1032, New Zealand Tél. : +64.9.355.6500 (Toll-free 0800 400 666) E-mail : oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam Germany Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Germany Tél. : +49.30.428.50621 E-mail : info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Novib (Netherlands) Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, The Hague, The Netherlands Tél. : +31.70.342.1621 E-mail : info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Great Britain Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK Tél. : +44.(0)1865.473727 E-mail : enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tél. : +1.514.937.1614 E-mail : info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>

Secrétariat d'Oxfam International : Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, UK
Tél. : +44(0)1865.339100. E-mail : information@oxfaminternational.org. Web site: www.oxfam.org

Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International :

Washington: 1100 15th Street NW, Ste. 600, Washington, DC 20005, USA
Tél. : +1.202.496.1575. E-mail : advocacy@oxfaminternational.org
Brussels: 22 rue de Commerce, 1000 Brussels, Belgium
Tél. : +322.502.0391. E-mail : advocacy@oxfaminternational.org
Genève: 15 rue des Savoises, 1205 Geneva, Switzerland
Tél. : +41.22.321.2371. E-mail : advocacy@oxfaminternational.org
New York: 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA
Tél. : +1.212.687.2091. E-mail : advocacy@oxfaminternational.org

Organisations liées à Oxfam :

Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International:
Oxfam Japan Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan
Tél. : + 81.3.3834.1556. E-mail : info@oxfam.jp Web site: www.oxfam.jp
Oxfam India B55, First Floor, Shivalik, New Delhi, 1100-17, India
Tél. : + 91.11.26693 763. E-mail : info@oxfamint.org.in Web site: www.oxfamint.org.in

Membres observateurs d'Oxfam :

Les organisations suivantes ont actuellement un statut de membres observateurs auprès d'Oxfam International et travaillent à l'obtention d'une possible affiliation complète :
Agir ici (France) 104 Rue Oberkampf, 75011 Paris, France
Tél. : + 33.1.56.98.24.40. E-mail : agirici@agirici.org Web site: www.agirici.org
Tél./Fax : + 52.55.687.3002. E-mail : correos@rostrosyvoces.org Web site: www.rostrosyvoces.org